



ASSOCIATION NATIONALE DES ALBINOS DU TOGO
Tel : + 228 90 98 31 87 /+ 228 90 08 39 12 BP : 4970 LOME – TOGO
[E-MAIL:albitogo@yahoo.fr](mailto:albitogo@yahoo.fr)
Récépissé N° 0444/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA



PLAN STRATEGIQUE POUR L'INCLUSION SOCIOECONOMIQUE DES PERSONNES ATTEINTES D'ALBINISME AU TOGO (PSIAT)

2018-2022

*Ne laisser personne de côté et d'aider les plus défavorisés en premier
Les Objectifs de développement durable de l'ONU à l'horizon 2030*

Juin 2017

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux.....	3
Liste des figures	3
Liste des annexes.....	3
Liste des sigles et abréviations	3
Remerciements	4
Résumé exécutif.....	5
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE I : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES PERSONNES ATTEINTES D'ALBINISME AU TOGO ET DEFIS MAJEURS.....	9
1.1. Diagnostic	9
1.2. Leçons apprises à travers le diagnostic	11
1.3. Défis majeurs à relever	12
CHAPITRE II : CADRE STRATEGIQUE DU PSIAT	13
2.1. Vision.....	13
2.2. Missions	13
2.3. Fondements	13
2.4. Objectifs	13
2.5. Axes stratégiques.....	14
2.6. Chaîne des résultats.....	14
2.7. Le budget prévisionnel du PSIAT	17
2.8. Cohérence du PSIAT avec les ODD.....	18
CHAPITRE III : CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION.....	19
3.1. Principes directeurs de la mise en œuvre et du suivi-évaluation.....	19
3.2. La mise en œuvre du PSIAT	19
3.3. Le suivi-évaluation	20
3.4. Financement du plan	23
3.5. Analyse des risques	23

Liste des tableaux

Tableau 1. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'inclusion socioéconomique des PAA au Togo	12
Tableau 2. Chaîne des résultats.....	15
Tableau 3. Budget prévisionnel du PSIAT (en milliers de francs CFA)	17
Tableau 4. Cohérence des objectifs du PSIAT avec les ODD	18

Liste des figures

Figure 1. Schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	22
--	----

Liste des annexes

Annexe 1. Indicateurs d'impacts et leurs cibles.....	24
Annexe 2. Indicateurs d'effets et leurs cibles.....	25
Annexe 3. Indicateurs de résultats stratégiques et leurs cibles	26
Annexe 4. Tableau des mesures stratégiques du PSIAT	29

Liste des sigles et abréviations

ANAT	: Association nationale des Albinos du Togo
BEN/ANAT	: Bureau exécutif national de l'association nationale des Albinos du Togo
BP/ANAT	: Bureaux préfectoraux de l'association nationale des Albinos du Togo
BR/ANAT	: Bureaux régionaux de l'association nationale des Albinos du Togo
FETAPH	: Fédération togolaise des associations des personnes handicapées
GAR	: Gestion axée sur les résultats
ODD	: Objectifs de développement durable
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAA	: Personne atteinte d'albinisme
PO/PSIAT	: Plan opérationnel du plan stratégique pour l'inclusion socioéconomique des personnes atteintes d'albinisme au Togo
PSIAT	: Plan stratégique pour l'inclusion socioéconomique des personnes atteintes d'albinisme au Togo
PTA	: Plan de travail annuel
PTF	: Partenaires techniques et financiers
TBAI	: Tableau de bord annuel des indicateurs
TBMA	: Tableau de bord mensuel des activités
TMS	: Tableau des mesures stratégiques
UTSS	: Under the same sun

Remerciements

L'élaboration du présent plan stratégique pour l'inclusion socioéconomique des Personnes Atteintes d'Albinisme (PAA) au Togo (PSIAT 2018 – 2022) n'aurait pas été possible sans l'appui du Gouvernement togolais, de la Représentation de l'OMS au Togo et de certaines personnes ressources. C'est pourquoi le Bureau exécutif national et l'ensemble des membres de l'association nationale des Albinos du Togo (ANAT) expriment leur profonde gratitude à :

- Monsieur le Ministre de la Santé et de la protection sociale
- Madame le Secrétaire d'Etat Chargée des Droits de l'Homme
- Madame la Ministre de l'Action sociale, de la promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
- Madame la Représentante Résidente de l'OMS au Togo
- Monsieur le Parrain de l'ANAT, docteur David IHOU
- Madame Heleen Kibbelaar
- L'Experte indépendante des Nations Unies sur l'exercice des droits de l'Homme par les personnes atteintes d'albinisme
- L'ONG Under the Same Sun, en particulier, M. Amadou DIALLO

L'ANAT espère pouvoir compter sur cet accompagnement et sur celui d'autres acteurs encore dans la mise en œuvre du PSIAT.

Résumé exécutif

L'élaboration du PSIAT 2018 – 2022 se justifie par la nécessité de renforcer les actions déjà engagées en vue d'atténuer significativement les difficultés auxquelles font face les PAA au Togo en saisissant : (i) les opportunités internationales que constituent d'une part, l'adoption des résolutions du Conseil des Droits de l'Homme et de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la protection et à la promotion des droits des PAA et d'autre part, la fixation des objectifs de développement durable ; (ii) les opportunités nationales dont l'une des plus importantes est la formulation d'un nouveau plan national de développement.

En effet, la situation socioéconomique de cette couche vulnérable majoritairement jeune et féminine de la population togolaise est caractérisée par : (i) une situation sanitaire alarmante dans la mesure où plus de 62% de PAA reçues en consultation dermatologique présentent des dermatoses allant jusqu'aux tumeurs cancéreuses. Seuls 37.5% ont une peau saine ; (ii) une éducation marquée par un fort taux d'abandon scolaire : 82.2% des PAA âgées de 04 à 26 ans sont des élèves et seulement 17.8% sont des étudiants. Ces chiffres révèlent que les enfants atteints d'albinisme commencent très tôt le cursus scolaire, mais très peu d'entre eux atteignent le cycle universitaire à cause d'un certain nombre de difficultés ; (iii) une insertion sociale entravée par la prégnance de la stigmatisation et de la discrimination : 100% des PAA de 18 ans et plus interrogées ont déclaré avoir subi au moins une fois un traitement discriminatoire ou stigmatisant dans leur vie. ; (iv) une difficile insertion économique et professionnelle : face au chômage et à la pauvreté, les PAA s'adonnent souvent aux activités dangereuses pour leur santé comme les travaux champêtres, la vente ambulante, les travaux de maçonnerie sous le soleil.

Pour relever les défis que pose cette situation, la vision de l'association portée par le présent plan stratégique est de « **réaliser un Togo où toutes les PAA jouissent d'un bien-être moral, physique, social et économique et participent pleinement au développement du pays** ». L'objectif du PSIAT est de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des PAA au Togo. Pour ce faire, trois axes stratégiques d'intervention ont été retenus, à savoir : axe 1 : promotion de la santé et de l'éducation des PAA ; axe 2 : amélioration de l'insertion socioéconomique des PAA ; axe 3 : renforcement du plaidoyer et des capacités opérationnelles de l'ANAT.

Axe 1 : Promotion de la santé et de l'éducation des PAA. Il permettra d'améliorer l'état de santé des PAA et de soutenir l'éducation des enfants et des jeunes atteints d'albinisme. Les effets attendus sont : (i) Les PAA sont protégées contre les maladies cutanées et oculaires ; (ii) La prise en charge sanitaire des PAA souffrant d'affections cutanées et oculaires est améliorée ; (iii) les élèves et étudiants atteints d'albinisme sont mieux accompagnés dans leur cursus scolaire et académique.

Axe 2 : Amélioration de l'insertion socioéconomique des PAA. Cet axe vise à lutter contre toutes les formes de stigmatisation et de discrimination dont sont victimes les PAA et à promouvoir leur accès à l'emploi et aux activités génératrices de revenus qui garantissent leur intégrité physique. Les interventions prévues devront entraîner les effets suivants : (i) l'albinisme est mieux connu par les populations togolaises ; (ii) l'accès à l'emploi des PAA en âge de travailler est amélioré.

Axe 3 : Renforcement du plaidoyer et des capacités opérationnelles de l'ANAT. Il s'agira ici de développer un plaidoyer efficace et de renforcer les capacités opérationnelles des acteurs de mise en œuvre afin d'atteindre les objectifs visés par le plan. C'est pourquoi les effets attendus ici sont (i) L'Etat,

les partenaires techniques et financiers du Togo, le secteur privé et la société civile accompagnent l'inclusion des PAA (ii) la coordination du PSIAT est efficace.

Par ailleurs, un certain nombre de mesures spécifiques à chaque axe devront être prises en vue de faciliter l'atteinte des résultats escomptés. Il s'agit, entre autres de : (i) *Prendre en compte l'albinisme dans les politiques, programmes et projets de l'Etat et de ses PTF comme facteur de handicap* (ii) *Prendre une mesure visant à accorder des facilités douanières à l'entrée des crèmes et lunettes solaires directement destinées aux PAA ;* (iii) *Accorder des subventions budgétaires pour la prise en charge médicale des PAA ;* (iv) *Prendre une mesure visant à demander aux enseignants la prise en compte du handicap visuel des PAA à l'école ;* (v) *Prendre des mesures visant à favoriser le recrutement des PAA diplômées sans emploi dans la fonction publique et les entreprises privées.*

Le coût global de mise en œuvre du PSIAT est estimé à **sept cent dix-sept millions neuf cent huit mille (717 908 000) francs CFA**. Ce coût sera mobilisé grâce aux appuis de l'Etat togolais, des structures du secteur privé du Togo, des représentations des agences des Nations unies au Togo, des institutions étrangères qui, au Togo, financent les actions de développement socioéconomique et de tout autre donateur, personne morale ou physique.

Les principaux risques qui pourraient compromettre l'atteinte des résultats attendus sont le risque financier et le faible engagement des acteurs.

INTRODUCTION

« *Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 promet de ne laisser personne de côté, et cela englobe les personnes atteintes d'albinisme. Le cycle des agressions, de la discrimination et de la pauvreté qu'elles connaissent doit prendre fin.* » Cette déclaration de l'ex Secrétaire Général des Nations Unies, BAN KI-MOON, à l'occasion de la célébration de la 2^{ème} édition de la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme montre clairement que les objectifs de développement durable (ODD) ont parfaitement pris en compte la résolution 69/170 du 18 décembre 2014 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui traduit le regain d'intérêt de la communauté internationale en faveur de la situation des droits de l'homme des PAA.

Dans le monde, bien qu'aucune étude exhaustive ait été réalisée sur la question, l'estimation de la prévalence de l'albinisme en Amérique du Nord et en Europe, va de 1 pour 17000 à 1 pour 20.000 personnes, d'après Under the Same Sun (UTSS), une organisation non gouvernementale canadienne de promotion des droits des PAA. Son incidence est toutefois beaucoup plus élevée en Afrique subsaharienne que dans le reste du monde. En effet, en Afrique, la prévalence de l'albinisme est estimée de 1 pour 5000 à 1 pour 15000, avec des estimations pouvant s'élever jusqu'à 1 pour 1000 personnes pour certaines populations.

Malheureusement, en dehors de leur vulnérabilité au soleil déjà mentionnée et des conséquences négatives que cela induit, les PAA sont victimes de toutes sortes de discrimination et d'horribles agressions qui vont parfois jusqu'à l'atteinte à leur vie, particulièrement en Afrique. Dans sa déclaration du 11 juin 2015, à l'occasion de la première édition de la célébration de la journée internationale de sensibilisation à l'albinisme, le Haut - Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein a indiqué que « *des centaines de personnes vivant avec l'albinisme dont une majorité d'enfants ont été tués, mutilés ou autrement agressés dans au moins 25 pays africains, en raison de la croyance que leurs parties du corps confèreraient des pouvoirs surnaturels* ». Par ailleurs, selon les services de l'Expert indépendant de l'ONU sur l'exercice des droits de l'homme par les PAA, au moins 450 agressions ont été signalées officiellement en Afrique depuis 2006. Les pays les plus touchés par ces atrocités à l'encontre des PAA sont la Tanzanie, le Burundi, le Malawi, le Kenya et le Mozambique. Le Togo quant à lui ne connaît pas les barbaries d'une telle ampleur, bien que la discrimination et la stigmatisation des PAA puissent parfois aller jusqu'aux maltraitances et aux menaces de violence.

Face à cette situation préoccupante des PAA en Afrique, il était devenu indispensable que les États prennent les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à leur égard et leur assurer la protection dont elles ont besoin. C'est ainsi que la protection et la promotion des droits des PAA dans le monde retient depuis 2013, l'attention de la communauté internationale. En effet, l'ONU, à travers son Conseil des droits de l'homme, accorde un intérêt de plus en plus croissant à la promotion du bien-être des PAA dans le monde par l'adoption de plusieurs résolutions dans ce sens et la création le 25 mars 2015, du mandat d'Expert indépendant sur l'exercice des droits de l'Homme des personnes atteintes d'albinisme. Le 24 septembre 2014, à la demande de son Secrétaire général, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a conjointement organisé avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies, une réunion d'experts sur les PAA en vue d'évaluer leur situation et de trouver les réponses appropriées pour assurer la promotion et la protection de leurs droits. Pour sa part, l'Union Africaine, à travers sa Commission des droits de l'homme et des peuples, a adopté le 5 novembre 2013, à Banjul en

Gambie, une Résolution sur la prévention des agressions et de la discrimination à l'égard des personnes souffrant d'albinisme.

Sur le plan national, sans cibler spécifiquement les PAA, les politiques de l'Etat prennent de plus en plus en compte la protection sociale et l'amélioration des conditions de vie des populations togolaises les plus vulnérables. Des organisations de la société civile exclusivement consacrées à la promotion des droits des PAA comme l'association pour l'insertion sociale des Albinos (AISA, en 2004) et l'association nationale des Albinos du Togo (ANAT, en 2012) ont vu le jour.

Toutes ces initiatives internationales et nationales ont un impact positif sur les PAA au Togo qui font face à diverses difficultés notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'insertion socioéconomique.

L'élaboration du PSIAT se justifie donc par : (i) la nécessité de renforcer les actions déjà engagées dans le cadre de l'amélioration de l'inclusion socioéconomique des PAA de plus en plus nombreuses au Togo; (ii) la prise en compte des opportunités offertes par le contexte international marqué par l'adoption des ODD qui promettent de ne laisser personne au bord de la route et par le regain d'intérêt de la communauté internationale pour la promotion du bien-être des PAA ; (iii) la prise en compte de la volonté des autorités nationales de prêter une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des couches les plus vulnérables de notre pays en vue de construire un Togo émergent à l'horizon 2030.

Le PSIAT a été élaboré de manière inclusive et participative à l'issue de six étapes.

- ❖ **Etape préparatoire** : elle a consisté en l'adoption d'une feuille de route et en la mise en place d'un comité d'élaboration le 07 janvier 2017.
- ❖ **Etape de collecte de données** : le comité a procédé à la collecte d'informations à travers : (i) les échanges avec les PAA et leurs parents lors des campagnes de sensibilisation et de consultations dermatologiques de janvier à mars 2017 ; (ii) la recherche documentaire.
- ❖ **Etape de l'analyse des données collectées** : cette étape a permis d'établir le diagnostic de la situation des PAA au Togo en dégagant les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces.
- ❖ **Etape de la planification** : elle a consisté à identifier les choix stratégiques à travers la formulation de la vision, des missions, des axes stratégiques, des objectifs et de la chaîne des résultats au cours des réunions de planification organisées à Lomé pendant le mois d'avril.
- ❖ **Etape de rédaction** : la version préliminaire du document de plan stratégique a été rédigée grâce à l'expertise de la personne ressource du comité.
- ❖ **Etape de consolidation de la version préliminaire** : le premier draft du document a été soumis à l'appréciation de certaines personnes ressources afin de recueillir leurs contributions dans le sens de l'amélioration du PSIAT.
- ❖ **Etape de validation** : le plan stratégique a été validé par l'Assemblée générale extraordinaire de l'ANAT réunie à Lomé le 13 juin 2017 dans le cadre de la célébration de la 3^{ème} édition de la journée internationale de sensibilisation à l'albinisme.

Le PSIAT s'articule autour des trois (03) chapitres suivants : (i) le diagnostic de la situation des PAA au Togo et défis majeurs ; (ii) le cadre stratégique ; (iii) le cadre de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

CHAPITRE I : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION DES PERSONNES ATTEINTES D'ALBINISME AU TOGO ET DEFIS MAJEURS

1.1. Diagnostic

1.1.1. Une population de PAA majoritairement jeune et féminine

Le dernier recensement général de la population au Togo date de 2010. A l'occasion de ce dénombrement, bien que des statistiques spéciales aient été faites sur certains types de handicaps (notamment moteur, mental et visuel), l'albinisme n'avait pas été spécifiquement pris en compte ; il n'y a donc pas de statistiques nationales sur PAA.

Selon l'ONG canadienne de promotion des droits des PAA, UTSS, la prévalence de l'albinisme en Afrique varie entre 1 pour 5 000 à 1 pour 15 000. La population togolaise est estimée à 7 006 000 habitants en 2016. Sur la base de ces estimations, il y aurait au moins entre 467 et 1401 PAA sur l'ensemble du territoire national.

Mais dans le cadre de ses activités de sensibilisation qui n'ont couvert pour l'instant qu'une dizaine de villes du pays, l'association nationale des Albinos du Togo (ANAT) a touché au moins deux cents (200) PAA. Il a été constaté que le nombre de PAA augmente avec la croissance démographique générale puisqu'il est de plus en plus fréquent de les rencontrer de nos jours qu'il y a 10 ans. Une étude réalisée sur cent vingt (120) PAA a révélé que la majorité (51.67%) est de sexe féminin et 48.33% sont de sexe masculin. Cette population est majoritairement jeune puisque 64.17% ont un âge compris entre 01 et 30 ans et 35.83% ont 31 ans et plus.

1.1.2. Une situation sanitaire alarmante

Malheureusement, l'ignorance de l'albinisme et le manque de moyens de protection (crèmes et lunettes solaires, chapeaux à bords larges notamment) amènent l'écasante majorité de ces personnes à être permanentement exposées au soleil sans aucune mesure de protection. Environ 92% de PAA ayant plus de 10 ans et la quasi-totalité des parents ayant en charge les enfants atteints d'albinisme ne connaissent pas la vulnérabilité de l'albinisme au soleil. Cela provoque la détérioration de leur peau et de leurs yeux. En effet, plus de 62% de PAA reçues en consultation dermatologique présentent des dermatoses. Les différentes affections rencontrées vont de la rougeur sur la peau aux tumeurs cancéreuses en passant par les tâches, les plaies et les rides. Seuls 37.5% ont une peau saine.

En raison de leur situation de pauvreté, la grande partie des PAA qui vivent majoritairement dans des zones rurales n'ont souvent pas accès aux services de dermatologie et d'ophtalmologie.

Depuis sa création en mars 2012, l'ANAT s'est engagée dans un travail de sensibilisation et de distribution de crèmes et de lunettes solaires ainsi que de chapeaux et de chemises manches longues afin de réduire la dégradation de la peau et des yeux des PAA au Togo. Ainsi grâce aux dons de ses partenaires, l'association a acquis et redistribué à au moins 200 PAA, entre 2012 et 2016, plus de 2 600 unités de crèmes solaires, 800 paires de lunettes et 100 vêtements composés de chemises manches longues et de chapeaux. Cependant, ces actions ne bénéficient pas encore à toutes les PAA sur l'ensemble du territoire.

1.1.3. Une éducation marquée par un fort taux d'abandon scolaire

Il n'existe pas encore de statistiques nationales sur la scolarisation des PAA. Selon l'étude réalisée par l'ANAT, il ressort que : (i) l'âge des élèves et étudiants atteints d'albinisme varie de 04 à 26 ans ; (ii) 82.2% sont des élèves et seulement 17.8% sont des étudiants. Ces chiffres révèlent que les enfants atteints d'albinisme commencent très tôt le cursus scolaire, mais très peu d'entre eux atteignent le cycle universitaire : la majorité d'élèves abandonne l'école avant d'arriver au niveau de l'enseignement supérieur. Les causes de cet abandon scolaire sont la déficience visuelle liée à l'état d'albinisme, le manque d'accompagnement des familles et du personnel enseignant, la stigmatisation et la discrimination en milieu scolaire.

Aucun soutien spécifique n'est officiellement apporté par l'Etat aux élèves et étudiants atteints d'albinisme en termes d'accompagnement scolaire et académique. Le système éducatif est jusqu'alors presque totalement indifférent à ce handicap, peut être inconsciemment.

1.1.4. Une insertion sociale entravée par la persistance de la discrimination

L'albinisme est mal connu et mal compris particulièrement dans les zones rurales, ce qui amplifie les phénomènes de discrimination et de stigmatisation. Considérées comme des êtres étranges, les PAA sont victimes de stigmatisation et de discrimination tant dans la société que dans leurs propres familles. 100% de PAA de 18 ans et plus interrogées ont déclaré avoir subi au moins une fois un traitement discriminatoire ou stigmatisant dans leur vie. Ces traitements vont des préjugés et sobriquets stigmatisants à des maltraitances physiques en passant par des menaces de violences, des abandons et isolements de la part des parents.

1.1.5. Une difficile insertion économique et professionnelle

Les PAA adultes, dont une forte proportion de femmes, éprouvent des difficultés relatives à leur insertion économique et professionnelle. La situation socioprofessionnelle montre que 44.55% sont des élèves et étudiants, 40.59% exercent une activité génératrice de revenus, près de 1% est apprenti et 13.86% n'exercent aucune activité génératrice de revenus. Les obstacles en matière d'emploi sont : la crise générale de l'emploi dans notre pays, la faible scolarisation, l'absence de soutien de la famille ; la timidité et l'auto marginalisation, l'absence de financement des projets d'entrepreneuriat des PAA. Cette situation les conduit souvent à s'adonner aux activités dangereuses pour leur santé, ce qui explique le taux relativement élevé (40.59%) de PAA exerçant des activités génératrices de revenus. En effet, plus de 30% de PAA ayant une source de revenus pratiquent des activités dangereuses pour leur santé comme celles de cultivateurs, de vendeurs ambulants, de maçons et peintres sous le soleil. Les autres types de domaines d'activités protecteurs dans lesquels le reste de PAA exercent sont : la couture, la coiffure, la fonction publique.

Il n'y a pas encore de lois, de politiques ou de mesures spécifiques de l'Etat destinées à promouvoir l'emploi des PAA. Les lois, politiques et mesures existantes sont générales. Le gouvernement togolais, à travers plusieurs départements (ministères du développement à la base, de l'action sociale, de la santé...) met en œuvre des programmes et projets visant à répondre aux besoins fondamentaux des populations les plus vulnérables du pays mais les préoccupations particulières des PAA ne sont pas encore spécifiquement prises en compte.

1.1.6. Un cadre juridique et institutionnel faiblement promoteur des droits des PAA

La constitution du pays, les conventions internationales ratifiées par le Togo ainsi que les lois et les politiques nationales ne traitent pas de façon spécifique les enjeux des PAA.

Il n'y a pas d'institutions publiques spécialement dédiées aux PAA. Il existe des ministères chargés de l'action sociale, du développement à la base et un secrétariat d'Etat chargé des droits de l'Homme qui s'occupent de façon générale des personnes vulnérables et de la promotion des droits humains en général.

S'agissant d'institutions non étatiques, il existe une fédération nationale des associations des personnes handicapées (FETAPH) en général, mais l'albinisme n'est pas encore véritablement pris en compte. Il y a l'ANAT qui s'occupe exclusivement des PAA en collaboration avec quelques rares autres organisations de la société civile. Mais la faiblesse des capacités humaines, institutionnelles, techniques, matérielles et financières, l'absence de synergie d'action, le faible accompagnement de l'Etat et de ses partenaires en développement constituent autant de contraintes qui limitent l'action des acteurs nationaux exclusivement consacrés à la promotion de l'inclusion socioéconomique des PAA au Togo.

1.2. Leçons apprises à travers le diagnostic

L'analyse du diagnostic et du contexte national et international permet de dégager les forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'inclusion socioéconomique des PAA au Togo.

Tableau 1. Forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'inclusion socioéconomique des PAA au Togo

<p><u>Les forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'existence d'associations consacrées au développement socioéconomique des PAA ; • Forte volonté des responsables de l'ANAT de promouvoir les droits des PAA • L'existence d'initiatives déjà engagées en faveur de la promotion des droits des PAA ; • Disponibilité d'un cabinet de dermatologie • Existence de quelques donateurs de crèmes et lunettes solaires. 	<p><u>Les faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La faiblesse des capacités des associations consacrées au développement socioéconomique des PAA ; • La dégradation de la santé des PAA du fait de l'exposition au soleil ; • L'insuffisance des moyens de protection des PAA contre les effets des rayons solaires ; • Pauvreté de la majorité des PAA et de leurs parents.
<p><u>Les opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le regain d'intérêt de la communauté internationale pour la protection et la promotion des droits des PAA dans le monde ; • L'adoption des ODD ; • L'élaboration des politiques nationales favorables à l'inclusion sociale et économique des couches les plus vulnérables du pays ; • Le projet de création d'une unité de production de crème solaire au Togo ; 	<p><u>Les menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • La stigmatisation et la discrimination des PAA dues à la méconnaissance de l'albinisme ; • L'absence de politiques et programmes de l'Etat et de ses partenaires prenant en compte les besoins spécifiques des PAA ; • L'absence d'un accompagnement efficace des parents et enseignants en matière de scolarisation des enfants et jeunes atteints d'albinisme ; • La crise générale de l'emploi qui ne favorise pas l'insertion économique et professionnelle des PAA ;

1.3. Défis majeurs à relever

Du diagnostic établi, il se dégage cinq principaux défis qui doivent être relevés en vue d'améliorer les conditions de vie des PAA au Togo. Il s'agit de :

- Renforcer la lutte contre la discrimination
- Prévenir et traiter les maladies cutanées et oculaires
- Soutenir la scolarisation et lutter contre les abandons scolaires
- Accompagner l'insertion professionnelle et économique
- Renforcer le plaidoyer et les capacités d'intervention de l'ANAT.

CHAPITRE II : CADRE STRATEGIQUE DU PSIAT

2.1. Vision

La vision de l'ANAT est de « *réaliser un Togo où toutes les PAA jouissent d'un bien-être moral, physique, social et économique et participent pleinement au développement du pays* ».

2.2. Missions

Pour réaliser cette vision, l'ANAT s'engage à assurer les missions suivantes : (i) contribuer à la prévention et au traitement des maladies cutanées et oculaires des PAA ; (ii) lutter contre toutes les formes de discriminations dont font l'objet les PAA au Togo ; (iii) soutenir l'éducation et la formation adéquates des PAA ; (iv) contribuer à assurer l'insertion économique et professionnelle des PAA.

2.3. Fondements

Le PSIAT repose sur les fondements nationaux et internationaux suivants : (i) la Constitution togolaise dont l'article 12 dispose que « *Tout être humain a droit au développement, à l'épanouissement physique, intellectuel, moral et culturel de sa personne* » ; (ii) la forte volonté du gouvernement de « *faire de l'inclusion économique et sociale le premier vecteur de la cohésion nationale* » ; (iii) la résolution 69/170 du 18 décembre 2014 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrant la Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme ; (iv) la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées dont l'article 32 rappelle aux acteurs de la coopération internationale leurs obligations de faire en sorte que tout programme de développement soit inclusif et accessible aux personnes handicapées (v) les ODD qui visent à éliminer la pauvreté, améliorer la santé de tous, assurer une éducation de qualité à tous et réduire les inégalités.

2.4. Objectifs

2.4.1. Objectif global

L'objectif global du PSIAT est de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des PAA au Togo.

2.4.2. Objectifs stratégiques

Plus spécifiquement, le PSIAT vise à :

- Améliorer la prévention et le traitement des maladies cutanées et oculaires des PAA ;
- Promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes vivant avec l'albinisme ;
- Améliorer l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA ;
- Renforcer le plaidoyer et les capacités opérationnelles de l'ANAT

2.5. Axes stratégiques

Au regard des défis à relever pour atteindre les objectifs, le PSIAT retient les trois axes d'intervention suivants : Axe 1- Promotion de la santé et de l'éducation des PAA ; Axe 2- Amélioration l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA ; Axe 3- Renforcement du plaidoyer et des capacités opérationnelles de l'ANAT.

2.5.1. Axe 1 : Promotion de la santé et de l'éducation des PAA

A travers cet axe, le PSIAT veut améliorer l'état de santé des PAA et soutenir l'éducation des enfants et des jeunes atteints d'albinisme. L'amélioration de la santé passera par la prévention et le traitement des dégradations de la peau et des yeux des PAA. Il s'agira, au titre de la prévention, de sensibiliser les PAA et de leur fournir le matériel de protection contre les rayons solaires. Le traitement passera par des soins de santé appropriés offerts aux PAA victimes d'affections cutanées et oculaires.

Le soutien à l'éducation vise la promotion de la scolarisation et permettra d'une part d'amener les parents et enseignants à mieux accompagner la scolarisation des enfants et des jeunes vivant avec l'albinisme et d'autre part, de développer des actions de soutien à ces enfants et jeunes scolarisés.

2.5.2. Axe 2 : Amélioration de l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA

Cet axe vise à lutter contre toutes les formes de stigmatisation et de discrimination dont sont victimes les PAA et à promouvoir leur accès à l'emploi et aux activités génératrices de revenus qui garantissent leur intégrité physique. Pour réduire le phénomène de discrimination, l'accent sera mis sur les activités de sensibilisation afin de faire mieux connaître l'albinisme.

Pour faciliter l'accès à l'emploi et l'exercice des activités génératrices de revenus, il sera nécessaire d'une part de soutenir la formation professionnelle et l'entrepreneuriat des PAA notamment, des jeunes et des femmes et d'autre part, de développer des stratégies visant à faire recruter les PAA diplômées sans emploi dans la fonction publique et le secteur privé.

2.5.3. Axe 3 : Renforcement du plaidoyer et des capacités opérationnelles de l'ANAT

Renforcer le plaidoyer vise à amener le Gouvernement togolais, les partenaires techniques et financiers du Togo, le secteur privé et la société civile à mieux accompagner l'inclusion socioéconomique des PAA en adoptant des mesures contribuant à l'atteinte des objectifs du PSIAT. Le renforcement du plaidoyer passera par l'actualisation et la mise en œuvre du plan de plaidoyer exécuté par l'ANAT depuis 2015.

L'exécution du PSIAT sera principalement assurée par l'ANAT. Pour ce faire, l'axe 3 permettra de la doter des capacités techniques, institutionnelles et matérielles en vue d'en assurer une mise en œuvre efficiente.

2.6. Chaîne des résultats

La chaîne des résultats traduit les axes stratégiques en impacts, effets et résultats attendus suivants :

Tableau 2. Chaîne des résultats

Axe stratégiques	Impacts	Effets	Résultats stratégiques
<p>Axe 1 : Promotion de la santé et de l'éducation des PAA</p> <p>Les PAA jouissent d'une bonne santé et d'une éducation adéquate</p>		<p>Les PAA sont protégées contre les maladies cutanées et oculaires</p>	<p>Les PAA sont sensibilisées sur l'albinisme et les mesures de protection contre les rayons solaires</p> <p>Des kits de protection contre les rayons solaires sont offerts aux PAA</p>
		<p>La prise en charge sanitaire des PAA souffrant d'affections cutanées et oculaires est améliorée</p>	<p>Les PAA sont consultées par des médecins spécialistes</p> <p>Les PAA souffrant d'affections cutanées et oculaires sont accompagnées dans la prise en charge du traitement prescrit</p>
<p>Axe 2 : Amélioration de l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA</p> <p>La discrimination des PAA a diminué et leur insertion économique professionnelle est améliorée</p>		<p>Les élèves et étudiants atteints d'albinisme sont mieux accompagnés dans leur cursus scolaire et académique</p>	<p>Les capacités d'accompagnement des parents et enseignants en matière d'éducation des PAA sont renforcées</p> <p>Les élèves et étudiants atteints d'albinisme sont sensibilisés et encouragés dans leur cursus scolaire et académique</p>
		<p>L'albinisme est mieux connu par les populations togolaises</p>	<p>Les populations togolaises sont sensibilisées sur l'albinisme et les droits des personnes qui en sont atteintes</p> <p>Des réponses appropriées sont apportées aux cas de discrimination des PAA</p>
		<p>L'accès à l'emploi des PAA en âge de travailler est amélioré</p>	<p>Les capacités à l'auto emploi des PAA sont renforcées</p> <p>Les PAA sont accompagnées dans la recherche d'emploi</p>

Axes stratégiques	Impacts	Effets	Résultats stratégiques
<p>Axe 3 : Renforcement du plaidoyer et des capacités opérationnelles de l'ANAT</p>	<p>L'objectif du PSIAAT est atteint à 80%</p>	<p>L'Etat, les partenaires techniques et financiers du Togo, le secteur privé et la société civile accompagnent l'inclusion des PAA</p> <p>La coordination du PSIAAT est efficace</p>	<p>Le plan de plaidoyer de l'ANAT est actualisé</p> <p>Les actions de plaidoyer sont exécutées</p> <p>Les capacités techniques, matérielles et institutionnelles de l'ANAT sont renforcées</p> <p>Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PSIAAT mis en place est opérationnel</p>

2.7. Le budget prévisionnel du PSIAT

Le coût global du PSIAT s'élève à **sept cent dix-sept millions neuf cent huit mille (717 908 000) francs CFA** soit un coût moyen annuel de **cent quarante-trois millions cinq cent quatre-vingt-un mille six cents (143 581 600) francs CFA**

Tableau 3. Budget prévisionnel du PSIAT (en milliers de francs CFA)

AXES STRATEGIQUES / INTERVENTIONS	2018	2019	2020	2021	2022	Total	%
Promotion de la santé et de l'éducation des PAA	98 394	104 014	87 794	103 664	77 544	471 410	65.66%
Prévention des maladies cutanées et oculaires des PAA	87 500	78 300	77 250	78 300	67 500	388 850	54.16%
Traitement des maladies cutanées et oculaires des PAA	4 544	5 044	5 544	5 044	5 044	25 220	3.51%
Renforcement des capacités d'accompagnement scolaire et académique des parents et enseignants	1 350	350	-	-	-	1 700	0.23%
Accompagnement des élèves et étudiants atteints d'albinisme	5 000	20 320	5 000	20 320	5 000	55 640	7.75%
Amélioration de l'insertion socioéconomique des PAA	9 200	14 100	14 960	16 850	11 625	66 735	9.29%
Lutte contre la discrimination et la stigmatisation des PAA	7 100	7 800	7 880	7 880	3 500	34 160	4.75%
Promotion de l'emploi décent des PAA	2 100	6 300	7 080	8 970	8 125	32 575	4.53%
Renforcement du plaidoyer et des capacités opérationnelles de l'ANAT	11 817	67 610	55 372	24 772	20 192	179 763	25.03%
Renforcement du plaidoyer	337	7 920	7 920	7 920	120	24 217	3.37%
Appui à la gestion du PSIAT	11 480	59 690	47 452	16 852	20 072	155 546	21.66%
Total global	119 411	185 724	158 126	145 286	109 361	717 908	100%

2.8. Cohérence du PSIAT avec les ODD

Le Tableau ci-après présente la correspondance des objectifs stratégiques du PSIAT avec les ODD.

Tableau 4. Cohérence des objectifs du PSIAT avec les ODD

Objectif global du PSIAT : contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des personnes atteintes d'albinisme au Togo			
Objectifs stratégiques du PSIAT	Axes stratégiques du PSIAT	Impacts attendus du PSIAT	Les ODD correspondants
Améliorer la prévention et le traitement des maladies cutanées et oculaires des PAA	Axe 1 : Promotion de la santé et de l'éducation des PAA	Les PAA jouissent d'une bonne santé et d'une éducation adéquate	ODD 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
Promouvoir l'éducation des enfants et des jeunes vivant avec l'albinisme			ODD 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
Améliorer l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA	Axe 2 : Amélioration de l'insertion socioéconomique et professionnelle des PAA	La discrimination des PAA a diminué et leur insertion économique est améliorée	ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Renforcer le plaidoyer et les capacités opérationnelles	Axe 3 : Renforcement du plaidoyer et des capacités opérationnelles de l'ANAT	L'objectif du PSIAT est atteint à 80%	ODD 17: Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

CHAPITRE III : CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

3.1. Principes directeurs de la mise en œuvre et du suivi-évaluation

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du PSIAT seront guidés par les principes directeurs suivants :

La participation : tout comme son élaboration, la mise en œuvre du PSIAT se fera de manière participative en impliquant tous les acteurs concernés par l'inclusion socioéconomique des PAA au Togo que sont les PAA elles-mêmes, l'Etat et ses PTF, la société civile et le secteur privé. La participation implique aussi que les PAA soient non seulement les bénéficiaires des actions du PSIAT, mais aussi et surtout les principaux acteurs de sa mise en œuvre afin de dépasser la stigmatisation et les préjugés dont elles font l'objet.

La prise en compte du genre : l'analyse diagnostique a montré que la population des PAA au Togo est majoritairement féminine. En conséquence, les préoccupations spécifiques et les contributions des PAA de sexe féminin seront constamment prises en compte dans la mise en œuvre du PSIAT.

La gestion axée sur les résultats (GAR) : dans un contexte marqué par la raréfaction des ressources et la multiplicité des besoins à satisfaire pour réaliser l'inclusion socioéconomique des PAA, la mise en œuvre du PSIAT passera par l'application de la GAR en vue d'adopter une démarche de planification et de suivi-évaluation qui priorise les interventions en les concentrant sur l'atteinte des résultats préalablement définis. La GAR implique donc une définition claire des responsabilités et la reddition des comptes dans le cadre de l'exécution des activités ou projets du PSIAT.

La coopération et le partenariat : dans la mise en œuvre du PSIAT, la coopération et le partenariat seront développés avec les acteurs nationaux et internationaux dont la contribution permettra d'optimiser les chances de la réalisation des objectifs stratégiques fixés.

3.2. La mise en œuvre du PSIAT

3.2.1. Les stratégies de mise en œuvre

L'opérationnalisation du PSIAT reposera sur l'élaboration de plans opérationnels (PO/PSIAT 2018-2020 et PO/PSIAT 2021-2022) et des plans de travail annuels (PTA). Ces plans opérationnels qui seront élaborés par le bureau exécutif national (BEN/ANAT) avec la participation de tous les acteurs concernés préciseront les programmes et activités à exécuter pour l'atteinte des résultats stratégiques.

Les principales stratégies de mise en œuvre sont : (i) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour une coordination et un suivi-évaluation efficaces ; (ii) le développement du plaidoyer et du partenariat pour l'adoption des mesures stratégiques et pour la mobilisation des ressources ; (iii) la sensibilisation pour le changement des comportements en faveur de l'inclusion socioéconomique des PAA.

3.2.2. Les organes de mise en œuvre

Le PSIAT sera mis en œuvre à travers les organes de l'ANAT notamment, le BEN/ ANAT, les Bureaux régionaux (BR/ ANAT) et les Bureaux préfectoraux (BP/ ANAT) avec l'appui technique et financier des partenaires nationaux et préfectoraux.

➤ Au niveau national

Le BEN/ANAT, à travers ses différents départements, assurera la planification et la coordination nationales de la mise en œuvre. Il appuiera et supervisera les bureaux régionaux et préfectoraux dans la mise en œuvre des projets et activités planifiés. Il assurera la mobilisation des ressources en s'appuyant sur les partenaires techniques et financiers.

➤ Au niveau régional

Les BR/ANAT auront pour missions de : (i) veiller au bon fonctionnement des BP/ANAT relevant de la région ; (ii) superviser, coordonner et appuyer la mise en œuvre du PSIAT par les BP/ANAT relevant de la région ; (iii) consolider les demandes d'interventions et les données collectées dans les préfectures de la région.

➤ Au niveau préfectoral

Le niveau préfectoral est le niveau opérationnel de mise en œuvre des activités et des mesures du PSIAT.

Les BP/ANAT seront responsables de la planification, de la programmation et de l'exécution des activités dans leurs préfectures respectives, à travers des équipes projets, avec l'appui du bureau national, des bureaux régionaux et des partenaires locaux (la population, les structures étatiques, le secteur privé, les personnes ressources ainsi que les prestataires de services et organisations de la société civile dans la localité).

3.2.3. Les instruments de mise en œuvre

Les principaux outils qui seront utilisés pour la mise en œuvre du plan stratégique sont : les plans opérationnels, les plans de travail annuels (PTA), les tableaux de bord mensuels des activités (TBMA), le tableau des mesures stratégiques (TMS), les plans d'engagement des dépenses (PED) et les tableaux de bord annuels des indicateurs (TBAI).

3.3. Le suivi-évaluation

3.3.1. Les organes et le mécanisme de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation des réalisations du PSIAT sera assuré par les organes de l'ANAT précités dans le cadre de la mise en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

Les BP/ANAT vont produire et transmettre aux BR/ANAT les informations sur la mise en œuvre. Les BR/ANAT vont, à leur tour, faire la consolidation des données de tous les BP/ANAT de la région et les transmettre au BEN/ANAT.

Le BEN/ANAT effectuera une tournée chaque année dans les régions pour faire le suivi national. Des enquêtes pourront être réalisées pour permettre d'évaluer les impacts du PSIAT sur la population bénéficiaire.

L'évaluation à mi-parcours sera faite à la fin de l'année 2020 et l'évaluation finale, à la fin de la mise en œuvre, en 2022.

3.3.2. Les instruments de suivi-évaluation

Il s'agit essentiellement des outils permettant de faire périodiquement le suivi du PTA, du PED et du TBAI au cours de l'année ainsi que des rapports semestriels et des rapports annuels de performance des différents organes de la mise en œuvre.

3.3.3. Les indicateurs

Les indicateurs de suivi-évaluation du PSIAT sont de trois ordres, à savoir les indicateurs d'impact, d'effet et de résultats stratégiques.

- les indicateurs d'effets et d'impacts (cf. Annexes 1 et 2) seront utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs annuellement, à mi-parcours et en fin du plan ;
- les indicateurs de résultats stratégiques (cf. Annexe 3) seront utilisés pour mesurer annuellement la performance des actions exécutées.

Pour l'évaluation annuelle de la performance de l'ANAT dans la mise en œuvre du PSIAT de l'année (n-1), un rapport bilan annuel incluant une évaluation des indicateurs sera élaboré et examiné à la revue nationale.

3.3.4. Les instances de suivi-évaluation

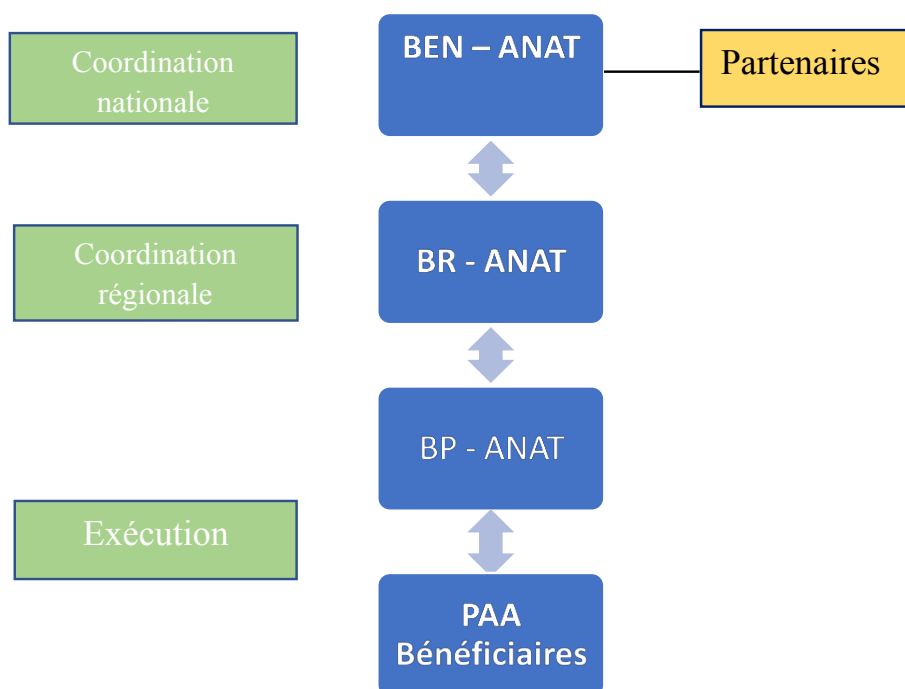
➤ La revue nationale

La revue nationale du PSIAT examinera et validera le bilan global de la mise en œuvre du PSIAT l'année écoulée, ainsi que les perspectives globales de l'année à venir.

➤ La revue préfectorale

La revue préfectorale du PSIAT sera organisée dans chaque préfecture, elle examinera et validera le bilan de la mise en œuvre du PSIAT l'année écoulée, ainsi que les perspectives préfectorales pour l'année suivante.

Le schéma suivant présente le cadre organisationnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PSIAT :



Légende :

BEN/ANAT : Bureau exécutif national de l'association nationale des Albinos du Togo

BR/ANAT : Bureaux régionaux de l'association nationale des Albinos du Togo

BP-ANAT : Bureaux préfectoraux de l'association nationale des Albinos du Togo

PAA : Personne atteinte d'albinisme

Figure 1. Schéma du dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation

3.4. Financement du plan

Le PSIAT sera financé grâce aux ressources mobilisables auprès des acteurs internes et externes que sont entre autres : le gouvernement togolais, les structures du secteur privé du Togo, les représentations des agences des Nations unies au Togo, les institutions étrangères qui, au Togo, financent les actions de développement socioéconomique et de tout autre donateur, personne morale ou physique.

3.5. Analyse des risques

La mise en œuvre du PSIAT peut se heurter à un certain nombre d'obstacles qu'il faudra minimiser afin d'atteindre les objectifs fixés. Les principaux risques sont : le risque financier et le faible engagement des acteurs.

3.5.1. Risque financier

Le financement du plan repose entièrement sur les contributions des partenaires techniques et financiers tels que cités plus haut. Cette situation est due au fait que l'ANAT n'a pas encore de fonds propres. Le non financement est donc le risque majeur d'échec du PSIAT.

C'est pourquoi, à travers le plan de plaidoyer qu'elle compte mettre en œuvre avant et pendant l'exécution du PSIAT, l'ANAT cherchera à persuader des partenaires techniques et financiers à accompagner la réalisation du plan.

3.5.2. Risque lié au faible engagement des acteurs

L'amélioration des conditions de vie des PAA exige, outre l'engagement des partenaires techniques et financiers précédemment mentionné, celui d'autres parties prenantes que sont les communautés à la base, les enseignants, les formateurs, les agents de santé, les médias et surtout les personnes bénéficiaires elles-mêmes. Une faible adhésion de la part de ces acteurs compromettrait gravement le succès de la mise en œuvre du plan.

Pour minimiser ce risque, le dispositif institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation à mettre en place sera le plus participatif possible en vue de favoriser l'engagement constant et efficace des différentes parties prenantes.

Annexe 1. Indicateurs d'impacts et leurs cibles

Impacts	Indicateurs d'impacts	Valeurs		
		Reference 2017	Cibles 2020	Cibles 2022
Les PAA jouissent d'une bonne santé et d'une éducation adéquate	Pourcentage de PAA jouissant d'une bonne santé dermatologique	37.5%	50%	70%
	Pourcentage de PAA jouissant d'une bonne santé ophtalmologique	ND	40%	80%
	Ratio nombre d'étudiants PAA sur nombre d'élèves PAA	0,2	0,4	0,6
La discrimination des PAA a diminué et leur insertion économique est améliorée	Pourcentage de PAA victimes de discrimination et de stigmatisation	100%	75%	50%
	Nombre d'emplois créés pour les PAA	0	110	200
L'objectif du PSIAT est atteint à 80%	Taux de réalisation des résultats stratégiques du PSIAT	0%	40%	80%

Annexe 2. Indicateurs d'effets et leurs cibles

Effets	Indicateurs d'effets	Valeurs		
		Reference 2017	Cibles 2020	Cibles 2022
AXE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION DES PAA				
Les PAA sont protégées contre les maladies cutanées et oculaires	Pourcentage de PAA qui connaissent au moins trois mesures de protection contre les rayons solaires	8%	58%	80%
	Pourcentage de PAA qui mettent en pratique les mesures de protection contre les rayons solaires	5%	45%	60%
	Pourcentage de PAA atteintes d'affections cutanées qui ont reçu des soins appropriés	NID	30%	50%
La prise en charge sanitaire des PAA souffrant d'affections cutanées et oculaires est améliorée	Pourcentage de PAA atteintes d'affections oculaires qui ont reçu des soins appropriés	NID	20%	40%
	Pourcentage de PAA âgées de 5 à 20 ans scolarisées	82,5%	90%	98%
Les élèves et étudiants atteints d'albinisme sont mieux accompagnés dans leur cursus scolaire et académique	Nombre d'abandons scolaires par an à tous les niveaux de l'enseignement	NID	< 50	< 20
AXE 2 : AMELIORATION DE L'INSERTION SOCIOECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE DES PAA				
L'albinisme est mieux connu par les populations togolaises	Pourcentage de la population qui considère une PAA comme une personne ordinaire	NID	20%	50%
	Nombre de microprojets d'entreprenariat des PAA financés	0	90	150
L'accès à l'emploi des PAA en âge de travailler est amélioré	Nombre de PAA recrutées dans les secteurs public et privé	NID	20	50
AXE 3 : RENFORCEMENT DU PLAIDOYER ET DES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ANAT				
L'Etat, les partenaires techniques et financiers du Togo, le secteur privé et la société civile accompagnent l'inclusion des PAA	Pourcentage de mesures spécifiques prises par le Gouvernement en faveur de l'inclusion socioéconomique des PAA	0%	40%	90%
	Taux de mobilisation de ressources nécessaires à la mise en œuvre du PSIAAT	0%	50%	90%
La coordination du PSIAAT est efficace	Taux de réalisation physique des PTA	50%	70%	90%

Annexe 3. Indicateurs de résultats stratégiques et leurs cibles

Résultats stratégiques	Indicateurs de résultats stratégiques	Valeurs		
		Référence 2017	Cibles 2020	Cibles 2022
AXE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION DES PAA				
Effet 1.1. : Les PAA sont protégées contre les maladies cutanées et oculaires				
Les PAA sont sensibilisés sur l'albinisme et les mesures de protection contre les rayons solaires	Nombre de PAA sensibilisées sur l'albinisme et les mesures de protection contre les rayons solaires	280	620	1 500
		Des kits de protection contre les rayons solaires sont offerts aux PAA		
Des kits de protection contre les rayons solaires sont offerts aux PAA	Nombre de crèmes solaires offertes aux PAA	840	18 840	30 840
	Nombre de lunettes solaires offertes aux PAA	300	4 800	7 800
	Nombre de chapeaux protecteurs offerts aux PAA	100	1 600	3 100
Effet 1.2. : La prise en charge sanitaire des PAA souffrant d'affections cutanées et oculaires est améliorée				
Les PAA sont consultées par des médecins spécialistes	Nombre de PAA consultées par un dermatologue	280	1 000	1 500
		Nombre de PAA consultées par un ophtalmologue	0	50
Les PAA souffrant d'affections cutanées et oculaires sont accompagnés dans la prise en charge du traitement prescrit	Nombre de PAA souffrant d'affections cutanées accompagnées dans la prise en charge du traitement prescrit	18	38	68
		Nombre de PAA souffrant d'affections oculaires accompagnées dans la prise en charge du traitement prescrit	0	25
Effet 1.3. : Les élèves et étudiants atteints d'albinisme sont mieux accompagnés dans leur cursus scolaire et académique				
Les capacités d'accompagnement des parents et enseignants en matière d'éducation des PAA sont renforcées	Nombre de parents de PAA sensibilisés	ND	180	300
		Nombre d'enseignants sensibilisés	0	300
Les élèves et étudiants atteints d'albinisme sont sensibilisés et encouragés dans leur cursus scolaire et académique	Nombre d'élèves et d'étudiants atteints d'albinisme sensibilisés	90	340	590
		Nombre d'élèves et d'étudiants atteints d'albinisme dont les frais de scolarisation sont subventionnés	0	78
AXE 2 : AMELIORATION DE L'INSERTION SOCIOECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE DES PAA				
Effet 2.1. : L'albinisme est mieux connu par les populations togolaises				

Résultats stratégiques	Indicateurs de résultats stratégiques	Valeurs		
		Référence 2017	Cibles 2020	Cibles 2022
Les populations togolaises sensibilisées sur l'albinisme	Nombre d'émissions de sensibilisation sur l'albinisme animées sur les médias	ND	196	390
	Nombre de leaders communautaires sensibilisés sur l'albinisme	0	550	1170
	Nombre d'établissements scolaires et universitaires dans lesquels les élèves et étudiants sont sensibilisés sur l'albinisme	0	156	351
	Nombre de cas de discrimination graves poursuivis	0	120	240
Des réponses appropriées sont apportées aux cas de discrimination des PAA	Nombre d'actions d'intermédiation réalisées	0	180	360
	Effet 2.2. : L'accès à l'emploi des PAA en âge de travailler est amélioré			
Les capacités à l'auto emploi des PAA sont renforcées	Nombre de PAA accompagnées pour bénéficier des services des structures étatiques de promotion entrepreneuriat	0	100	250
	Nombre de PAA placées en apprentissage	0	100	195
	Nombre de PAA appuyées dans la création et le développement d'activités génératrices de revenus	0	70	156
Les PAA sont accompagnées dans la recherche d'emploi	Nombre de demandes d'emploi des PAA soumises	0	50	100
AXE 3 : RENFORCEMENT DU PLAIDOYER ET DES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ANAT				
Effet 3.1. : L'Etat, les partenaires techniques et financiers du Togo, le secteur privé et la société civile accompagnent l'inclusion des PAA				
Le plan de plaidoyer est actualisé	Un plan de plaidoyer actualisé est disponible	1	1	1
Les actions de plaidoyer sont exécutées	Nombre d'actions de plaidoyer exécutées par an	ND	1560	2340
Effet 3.2. : La coordination du PSIAT est efficace				

Résultats stratégiques	Indicateurs de résultats stratégiques	Valeurs		
		Référence 2017	Cibles 2020	Cibles 2022
Les capacités techniques, matérielles et institutionnelles de l'ANAT sont renforcées	Nombre de membres formés sur la gestion du PSIAAT	0	205	205
	Nombre de bureaux préfectoraux mis en place	04	39	39
	Nombre d'acteurs de mise en œuvre dotés de matériel adéquat	0	40	40
Le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PSIAAT est mis en place et est opérationnel	Nombre d'acteurs dont les PTA sont élaborés et mis en œuvre	1	40	40
	Nombre d'acteurs de mise en œuvre qui centralisent régulièrement les rapports de gestion du PSIAAT dans les délais	0	40	40

Annexe 4. Tableau des mesures stratégiques du PSIAT

MESURES STRATEGIQUES					STRUCTURES RESPONSABLES
2018	2019	2020	2021	2022	
AXE 1 : PROMOTION DE LA SANTE ET DE L'EDUCATION DES PAA					
Adoption d'une mesure accordant des facilités douanières à l'entrée des crèmes et lunettes solaires directement destinées aux PAA					Ministère de l'économie et des finances Ministère chargé de la planification du développement
Subventions budgétaires pour la prise en charge médicale des PAA	Subventions budgétaires pour la prise en charge médicale des PAA	Subventions budgétaires pour la prise en charge médicale des PAA	Subventions budgétaires pour la prise en charge médicale des PAA	Subventions budgétaires pour la prise en charge médicale des PAA	Ministère chargé de la santé Ministère de l'économie et des finances
Adoption d'une mesure demandant aux enseignants la prise en compte du handicap visuel des PAA à l'école					Ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche
AXE 2 : AMELIORATION DE L'INSERTION SOCIOECONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE DES PAA					
Prise en compte de l'albinisme dans les politiques, programmes et projets de l'Etat et de ses PTF comme facteur de handicap					Ministère chargé de l'action sociale Ministère chargé de la planification du développement PTF

MESURES STRATEGIQUES					STRUCTURES RESPONSABLES
2018	2019	2020	2021	2022	
Adoption des mesures visant à favoriser le recrutement des PAA diplômées sans emploi dans la fonction publique et les entreprises privées					Primature Ministère en charge de la fonction publique et du travail Ministère du développement à la base Patronat/ Entreprises privées
AXE 3 : RENFORCEMENT DU PLAIDOYER ET DES CAPACITES OPERATIONNELLES DE L'ANAT					
Appui politique au plaidoyer en faveur de l'inclusion socioéconomique des PAA	Appui politique au plaidoyer en faveur de l'inclusion socioéconomique des PAA	Appui politique au plaidoyer en faveur de l'inclusion socioéconomique des PAA	Appui politique au plaidoyer en faveur de l'inclusion socioéconomique des PAA	Appui politique au plaidoyer en faveur de l'inclusion socioéconomique des PAA	Ministère chargé de l'action sociale Ministère chargé des droits de l'Homme
Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre	Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre	Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre	Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre	Accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre	Ministères chargés de l'action sociale, de la santé, des enseignements PTF